

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2024/16

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 avril, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au l'usine d'eau potable du syndicat sur la commune de CALMONT (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Jean-Louis BRAYE, Thierry BONCOURRE, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Éric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Sylvain JUSTAUT, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Abdelrani MAHCER, Dominique MARQUET, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri-Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Christophe FREZOU, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Éric MARTY, René PACHER, Patrick PALLEJA, Nadine ROUGE, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Serge KONDRYSZYN procuration à Olivier MEROU
- Louis MARETTE procuration à Laurette BEAUMONT
- Guy MERCADIE procuration à Jean-Louis REMY
- Francette ROS NONO procuration à Marielle PEIRO

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MEROU

### **EMPRUNT TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE SECURISATION DU RESERVOIR SUR TOUR DE MONTESQUIEU LAURAGAIS, DE LA BACHE SEMI-ENTERREE A LAGRACE DIEU ET DES BACHES D'EAU DE STOCKAGE AU SEIN DE L'UTEP DU SPEHA (COMMUNE DE CALMONT)**

Afin de financer les travaux de Réhabilitation UTEP - Réservoir Lagrâce-Dieu - Réservoir Montesquieu, il convient de recourir à l'emprunt selon le plan de financement ci-dessous :



**Plan de financement**  
Réhabilitation UTEP - Réservoir Lagrâce-Dieu - Réservoir Montesquieu

DEPENSES	Montant	RECETTES	MONTANT
Etudes, CSPS, Contrôle	3 475,00	Subvention Département	95750
Honoraires de Maitrise d'œuvre	25 220,88	Subvention AEAG	0
Travaux	587 274,00	Emprunt Caisse Prêteuse	250 000,00
		Fonds propres	270 219,88
<b>TOTAL HT</b>	<b>615 969,88</b>	<b>Total HT</b>	<b>615 969,88</b>
TVA à 20 %	123 193,98		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>739 163,86</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>739 163,86</b>

Une consultation bancaire a été lancée afin de contracter un emprunt d'un montant de 250 000 €. Les offres de 5 organismes ont été réceptionnées : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Caisse d'épargne, la Banque Postale et la Banque des Territoires.

Après étude des dossiers, Monsieur le Président propose de retenir l'offre de la Banque des Territoires selon les caractéristiques suivantes :

- montant : 250 000 €
- durée : 25 ans
- taux fixe : 3,40 %
- échéance : annuelle
- amortissement du capital : dégressif
- frais de dossier : 150 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité adopte à l'unanimité la proposition telle que présentée et autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt ainsi que toute pièce utile en cette affaire.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

**Le Président**  
**Jean-Louis RÉMY**

